



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que M. le conseiller Denis Charette.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

261/07-07-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Report de l'item suivant à une séance ultérieure :
 - H.3 Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'exécution de réparations majeures de pavage sur certains chemins – Réservation d'un montant
- Ajout de l'item suivant :
 - H.5 Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) – Demande de reconduction de l'aide financière

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Dérogation mineure numéro 2014-40008

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2014



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

2. Appropriation du surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation pour l'aménagement de l'entrée sud et des deux (2) carrefours giratoires à Rivière-Rouge – Modification de la résolution numéro 008/13-01-14
3. Ajout de l'organisme « Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) » à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville
4. Mandat à un auditeur pour la reddition de comptes – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dans le cadre du projet relié à l'appel d'offres numéro 2013-08 et du règlement d'emprunt numéro 222

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche et réaffectation de personnel
2. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 380/12-11-13
3. Dépôt des indicateurs de gestion 2013

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-05 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de contrat

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Utilisation de gyrophares verts par les pompiers volontaires

H TRANSPORT ROUTIER

1. Renouvellement du contrat de déneigement numéro 8809-11-4924 avec le ministère des Transports du Québec
2. Aménagement d'une virée conforme sur la rue Léger – Acquisition d'un lot et mandat à un notaire
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'exécution de réparations majeures de pavage sur certains chemins – Réservation d'un montant
4. Affichage le long de la route 117

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Implantation d'écocentres dans la région de la Rouge – Analyse de la faisabilité et formation d'un comité technique
2. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Mandat pour un avis technique concernant la stabilité du terrain d'un immeuble situé près de la rivière – Matricule 0139-80-9622
2. PIIA 2014-P08 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. PIIA 2014-P09 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois

K LOISIRS ET CULTURE

1. Aide financière à la Société d'histoire de Rivière-Rouge pour l'impression du livre de l'histoire de Sainte-Véronique
2. Aide financière à Carrefour jeunesse Desjardins dans le cadre des activités de la Maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique

L DIVERS

1. Contrat pour le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle – Suivi du mandat octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
2. Tournoi de golf annuel 2014 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)
3. Tournoi de golf bénéfique 2014 de la Sûreté du Québec - MRC d'Antoine-Labelle

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

262/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 52.*

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

263/07-07-14

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40008

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot NL du cadastre officiel du Canton de Brunet, dans la zone CONS-12, soit le matricule numéro 1578-86-4020 dans le Parc régional du réservoir Kiamika, terrain sous bail en terres publiques;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'ajout d'un minimum de vingt-cinq (25) sites de camping aménagés non alimentés par un réseau d'aqueduc et non reliés à l'électricité, ce qui contrevient à la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation a déjà été traitée en regard au projet d'ajout de sites de camping en fonction de la résolution du conseil numéro 065/10-03-14 pour permettre que ce projet soit réalisé sans être relié à l'électricité et sans nécessité une eau potable à la consommation;

CONSIDÉRANT que des éléments nouveaux viennent modifier ledit projet déposé, et ce, suite aux discussions intervenues entre le demandeur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT que le demandeur dépose une nouvelle demande de dérogation mineure afin de régulariser son projet par rapport aux ententes intervenues avec le MDDELCC afin de ne pas avoir l'obligation d'avoir un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que ces exigences peuvent causer un préjudice au demandeur de par sa localisation et puisqu'il n'est pas desservi en électricité;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT que la présente dérogation devra modifier la résolution numéro 065/10-03-14 du conseil municipal adoptée le 10 mars 2014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-43/14.06.04, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 4 juin 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande permettant l'ajout d'un minimum de vingt-cinq (25) sites de camping aménagés sans être reliés à un réseau d'aqueduc ni à un réseau d'électricité, à la condition d'obtenir les autorisations des différentes instances concernées.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 065/10-03-14 adoptée le 10 mars 2014.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

264/07-07-2014

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	168 926,84 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	111 518,19 \$
Comptes courants :	<u>768 068,12 \$</u>
Total :	1 048 513,15 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

265/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE SUD ET DES DEUX (2) CARREFOURS GIRATOIRES À RIVIÈRE-ROUGE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 008/13-01-14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 008/13-01-14, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014, appropriant du surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation un montant maximum de 21 000 \$ pour l'aménagement de l'entrée sud et des deux (2) carrefours giratoires à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant de 230,26 \$ à ce surplus et qu'il y a lieu de l'affecter audit projet;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 008/13-01-14, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014, afin d'approprier du surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation le montant total de ce surplus, soit 21 230,26 \$, pour l'aménagement de l'entrée sud et des deux (2) carrefours giratoires à Rivière-Rouge, le tout incluant un montant de 1 548 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de semences.

ADOPTÉE

266/07-07-14

AJOUT DE L'ORGANISME « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) » À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL SUR LA POLICE D'ASSURANCE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) afin que la Ville ajoute l'organisme à titre d'assuré additionnel sur sa police d'assurances;

CONSIDÉRANT que la SDRK est un organisme à but non lucratif dont sa mission première est de gérer le Parc régional du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'être situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, le Parc régional du réservoir Kiamika est situé sur les territoires de la MRC d'Antoine-Labelle et des municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saguay;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées respectivement par la MRC et les municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saguay, cédant leur responsabilité civile à la Ville de Rivière-Rouge relativement aux activités tenues sur le Parc régional du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à cette couverture d'assurance seront facturés à la SDRK;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

D'ajouter l'organisme à but non lucratif « Société de développement du réservoir Kiamika » (SDRK) à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les coûts liés à cette couverture d'assurance soient facturés à la SDRK.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

267/07-07-14

MANDAT À UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) DANS LE CADRE DU PROJET RELIÉ À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-08 ET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 222

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement au projet relié à l'appel d'offres numéro 2013-08 et au règlement d'emprunt numéro 222, soit les travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et autres travaux, tel mandat au montant de 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

268/07-07-14

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche du personnel suivant :

- M. Réjean Jutras au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 18 juin 2014;
- Mme Anne-Laurie Dallaire à titre d'étudiante au poste d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2014;
- M. Alexandre Major au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement, classe 12 échelon 1, à compter du 3 juillet 2014;

le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- M. Jonathan Rochon au poste temporaire de gardien de nuit, classe 3 échelon 1, à compter du 21 juin jusqu'au 23 juin 2014 inclusivement;
- M. Alexandre Bégin à titre d'étudiant au poste d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 27 juin 2014 pour une période de plus ou moins huit (8) semaines pour des remplacements seulement;



No de résolution
ou annotation

269/07-07-14

remplacée par la
résolution numéro
430/17-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 380/12-11-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 380/12-11-13, adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 12 novembre 2013, nommant les délégués (membres) et substituts au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville, des régies et de divers organismes;

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter des modifications;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 380/12-11-13, adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 12 novembre 2013, de la façon suivante :

- De changer le nom du comité « Comité Camping Sainte-Véronique » par « Comité sport et tourisme » et de nommer les membres suivants :

Responsable : Denis Lacasse
Délégué : Daniel Forget
Substitut : Denis Charette
Personne-ressource
pour le Comité : la Directrice – Sport et tourisme

- De créer le comité « Comité d'affichage » et de nommer les membres suivants :

Déléguée : Déborah Bélanger
Responsable : la directrice générale
Le personnel de la Ville : la greffière
la directrice du Service d'urbanisme et
d'environnement
le directeur du Service des travaux
publics

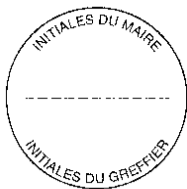
- D'approuver les nouvelles nominations des délégués (membres) et substituts au sein des comités suivants, et ce, à compter du 7 juillet 2014 :

Comité culturel de Rivière-Rouge :

Responsable : Daniel Forget
Substitut : Denis Lacasse
Personne-ressource la Directrice – Culture, évènements
pour le Comité : et vie communautaire

Comité des relations avec la Société de développement commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge :

Responsable : Yves Sigouin
Substitut : Diane Gargantini



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Le document intitulé « Indicateurs de gestion 2013 » de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparé par Mme Nicole Bouffard, trésorière, en date du 20 juin 2014 et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), est déposé.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

270/07-07-14

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-05 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2014-05 sur invitation pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 juin 2014 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Les Agrégats de Labelle inc. Le 25 juin 2014	66 110,63 \$

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 25 juin 2014 au montant de 66 110,63 \$ incluant les taxes (coût de 57 500 \$ plus les taxes applicables, soit 10 000 tonnes métriques à 5,75 \$ la tonne plus les taxes applicables).

Que la fourniture de gravier de type MG-12 soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2014-05 sur invitation de la Ville daté du 2 juin 2014.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi du contrat et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

271/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

SÉCURITÉ PUBLIQUE

UTILISATION DE GYROPHARES VERTS PAR LES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT que plusieurs communautés du Québec dépendent des pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie de leur territoire et le respect de leur schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que le gyrophare vert amovible placé sur le véhicule personnel du pompier volontaire augmente la visibilité et la sécurité des pompiers volontaires répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT que le gyrophare vert amovible placé sur le véhicule personnel du pompier réduit le temps de réponse en facilitant le déplacement des pompiers volontaires répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'article 27 du projet de loi no 55, *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives* introduit l'article 226.2 autorisant l'utilisation et énonçant les conditions d'utilisation du gyrophare vert amovible;

CONSIDÉRANT que l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* n'est toujours pas en vigueur malgré l'adoption de la *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives* le 11 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet d'utilisation de gyrophares verts pour les pompiers volontaires dans les situations d'urgence et demande au gouvernement du Québec que l'article 27 du projet de loi 55, *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives*, soit mis en vigueur.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

272/07-07-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT NUMÉRO 8809-11-4924 AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la rue L'Annonciation Nord et Sud (d'un carrefour giratoire à l'autre), selon les termes et conditions spécifiés au contrat précédent numéro 8809-11-4924, au montant forfaitaire de 41 000 \$, le tout, tel que soumis à la Ville de Rivière-Rouge le 18 juin 2014.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

273/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

AMÉNAGEMENT D'UNE VIRÉE CONFORME SUR LA RUE LÉGER – ACQUISITION D'UN LOT ET MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager une virée conforme sur la rue Léger;

CONSIDÉRANT l'entente signée avec M. Éric Delage, le 7 juillet 2014, pour l'acquisition du lot 12-24-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, dans la circonscription foncière de Labelle, pour la somme d'un dollar;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar, du lot 12-24-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel lot appartenant à M. Éric Delage et étant adjacent à la rue Léger, tel que représenté au plan cadastral produit par l'arpenteur-géomètre, M. Daniel Robidoux, portant le numéro de minute 6265 en date du 5 mai 2014 et comportant une superficie de 158 mètres carrés, le tout, conformément à l'entente signée entre la Ville et M. Delage le 7 juillet 2014.

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

274/07-07-14

AFFICHAGE LE LONG DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT le contournement de la route 117, à la hauteur de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'absence de signalisation adéquate de la part du ministère des Transports du Québec fait perdre à l'artère commerciale du secteur L'Annonciation de la Ville de Rivière-Rouge plusieurs visiteurs et, par le fait même, plusieurs clients pour les commerçants qui sont présents au centre-ville;

CONSIDÉRANT l'achalandage élevé sur la route 117, il est primordial qu'une signalisation directionnelle aux entrées de Rivière-Rouge soit rapidement autorisée afin d'inciter les voyageurs à s'arrêter dans le centre-ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 236/04-06-12, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2012, appuyant la demande de la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge afin, notamment, que le MTQ accélère le processus d'affichage le long de la route 117;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 11 février 2013 de M. Sylvain Pagé, député de Labelle et responsable de la région des Laurentides, demandant au MTQ, notamment, d'autoriser les entreprises de l'industrie touristique de Rivière-Rouge et de Labelle à bénéficier des critères d'affichage mis en application pour les abords des autoroutes du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT la résolution numéro 368/01-10-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} octobre 2013, demandant au MTQ d'autoriser rapidement un affichage commercial le long de la route 117 similaire à celui des autoroutes du Québec ainsi qu'une signalisation directionnelle aux entrées de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT les appuis reçus de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge, de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 2 mai 2014 de M. André Caron, sous-ministre associé du MTQ, maintenant la position du ministère comme quoi les panneaux de signalisation des services sont permis uniquement à l'intérieur des emprises autoroutières, alors que la route 117 est une route nationale;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 15 (Autoroute des Laurentides) se termine à Sainte-Agathe-des-Monts et qu'à partir de ce lieu, la seule voie directe pour se rendre en Abitibi-Témiscamingue est la route 117, laquelle est classifiée route nationale par le MTQ, mais transcanadienne par le fédéral;

CONSIDÉRANT qu'au chapitre 1 de la *Politique de signalisation touristique concernant les services d'essence et de restauration du gouvernement du Québec*, il est stipulé que le tourisme engendre de nombreux déplacements routiers et qu'il est extrêmement important que la signalisation soit efficace pour permettre à ces automobilistes, peu familiers avec la région où ils se trouvent, d'accéder facilement et en toute sécurité aux produits touristiques et aux différents services qui sont à leur disposition;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement de la route 117 à Rivière-Rouge est configurée comme une autoroute;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides est la première destination touristique au Québec, après les villes de Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT le refus du gouvernement d'installer les affiches concernant la piste cyclable *Le P'tit Train du Nord* le long de la route 117 sous prétexte que celle-ci n'est pas une autoroute, cette piste cyclable étant pourtant un élément important de l'industrie du tourisme des Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'industrie du tourisme est la base de l'économie de Rivière-Rouge, d'où l'importance et l'urgence d'autoriser un affichage commercial adéquat le long de la route 117 similaire à celle des autoroutes du Québec;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues de la part des commerçants et des citoyens de Rivière-Rouge et des environs relativement au manque d'affichage le long de la route 117;

CONSIDÉRANT le contexte économique difficile à Rivière-Rouge entraînant la fermeture de plus d'une dizaine de commerçants au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) devait, selon sa présentation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, contribuer au maintien de l'activité économique;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de modifier sa position dans ce dossier afin d'aider la Ville de Rivière-Rouge dans le développement économique de son territoire, et ce, en émettant une exception à l'égard de la route 117 afin d'autoriser un affichage commercial et touristique le long de celle-ci similaire à celui des autoroutes du Québec ainsi qu'une signalisation directionnelle aux entrées de Rivière-Rouge afin d'inciter les voyageurs à s'arrêter dans le centre-ville.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à :

- M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec;
- M. Pierre Arcand, ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, député du comté de Labelle;
- M. Gislain Poudrier, président de la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge;
- M. Pierre Flamand, président de SOS 117 et maire la Municipalité de Lac-des-Écorces;
- M. Gilbert Brassard, maire de la Municipalité de Labelle;
- Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle;
- M. Denis Chalifoux, préfet de la MRC des Laurentides

ADOPTÉE

275/07-07-14

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) – DEMANDE DE RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle de reconduire, pour l'année 2015, l'aide financière octroyée annuellement à la Ville de Rivière-Rouge au montant de 12 500 \$ pour le transport adapté et collectif.

Que copie de la présente résolution soit acheminée au Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL).

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

276/07-07-14

IMPLANTATION D'ÉCOCENTRES DANS LA RÉGION DE LA ROUGE – ANALYSE DE LA FAISABILITÉ ET FORMATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qu'un comité technique soit créé, lequel devrait être formé par un représentant de chaque municipalité membre ainsi qu'un représentant de la RIDR, dont le mandat serait d'effectuer un travail d'analyse pour étudier la faisabilité d'implanter des écocentres dans la région de la Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit nommé à titre de représentant de la Ville de Rivière-Rouge sur ledit comité et que la directrice générale, Mme Julie Godard, y soit nommée substitut.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

277/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE » DE TRICENTRIS POUR LE PROJET « LA CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT » MIS SUR PIED PAR LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est membre de Tricentris;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris est reconduit;

CONSIDÉRANT que le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);

CONSIDÉRANT que la Caravane de l'environnement désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant à mettre sur pied un défi en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de « La Caravane de l'environnement ».

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

278/07-07-14

MANDAT POUR UN AVIS TECHNIQUE CONCERNANT LA STABILITÉ DU TERRAIN D'UN IMMEUBLE SITUÉ PRÈS DE LA RIVIÈRE – MATRICULE 0139-80-9622

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise « Inspec-Sol » pour la rédaction d'un avis technique concernant la stabilité du terrain de l'immeuble situé au 295, chemin des Chevreuils à Rivière-Rouge (matricule numéro 0139-80-9622), soit situé près de la rivière Rouge, tel mandat au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 1^{er} juillet 2014.

Advenant la nécessité d'obtenir une étude géotechnique, qu'un montant maximum de 15 000 \$ plus les taxes applicables soit autorisé.

Que les présentes dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

279/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

PIIA 2014-P08 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 1261-1271, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 45-A-43, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9940-69-8441;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de modifier le revêtement extérieur de la façade commerciale du bâtiment ainsi que le changement de couleur du revêtement de bardeaux d'asphalte de la toiture au « Dépanneur Poirier inc. » (Boulangerie);

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-48/14.07.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 juillet 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant la modification du revêtement extérieur de la façade commerciale du bâtiment ainsi que le changement de couleur du revêtement de bardeaux d'asphalte de la toiture conformément aux documents fournis avec la demande et conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

280/07-07-14

PIIA 2014-P09 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 578-580, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 257 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9942-33-6425;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'installer une enseigne à plat sur l'avant-toit de la galerie avant du bâtiment identifiant « Pomerleau et associés – Syndic inc. »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-49/14.07.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 juillet 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant l'installation d'une enseigne, laquelle enseigne sera installée sur l'avant-toit du bâtiment, conformément aux plans, croquis et esquisses fournis avec la demande, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

NOTE : M. le conseiller Denis Lacasse ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

281/07-07-14

AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'IMPRESSION DU LIVRE DE L'HISTOIRE DE SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier le versement d'une aide financière à « La Société d'histoire de Rivière-Rouge » au montant de 245 \$, pour l'impression du livre de l'histoire de Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

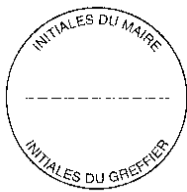
282/07-07-14

AIDE FINANCIÈRE À CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LA MAISON DES JEUNES DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 846,99 \$ au Carrefour Jeunesse Desjardins dans le cadre des activités de la Maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

283/07-07-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

DIVERS

CONTRAT POUR LE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – SUIVI DU MANDAT OCTROYÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les citoyens de Rivière-Rouge d'avoir accès à un service d'Internet haute vitesse de qualité analogue et à un coût comparable à ce qui est offert en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a initié, à la demande de certaines municipalités, les démarches dans le cadre du programme Communautés rurales branchées (CRB) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) dans le but d'améliorer le service Internet haute vitesse aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus d'appel de propositions, l'entreprise « RRI Choice Canada » (Écho internet) a obtenu le mandat de développer cette offre de services conditionnellement à ce que leur couverture n'empiète pas sur la couverture actuelle et future des entreprises « Communautel » et de « Forsak »;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « RRI Choice Canada » (Écho internet) devait effectuer des tests au printemps 2014 et qu'à la connaissance de la Ville, ces tests n'ont pas été encore réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'assurer un suivi continu avec l'entreprise « RRI Choice Canada » (Écho internet) pour la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle afin que le projet soit complété selon les échéanciers prévus.

Que la présente résolution soit acheminée à :

- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Pierre Arcand, ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, député du comté de Labelle;
- Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle.

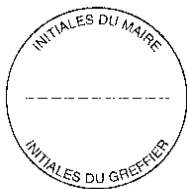
ADOPTÉE

284/07-07-14

TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2014 DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de trois (3) billets au montant de 175 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2014 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV),



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

qui aura lieu le 25 août 2014 au Club de golf de Nominique, et d'autoriser le versement d'un don au montant de 1 900 \$ à ladite Fondation.

Qu'une partie de ladite dépense, soit un montant de 1 725 \$, soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité, le restant de ladite dépense, soit un montant de 700 \$, soit pris à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

285/07-07-14

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2014 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au montant de 120 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2014 de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le 3 septembre 2014 au Club de golf de Nominique, les bénéfices recueillis de ce tournoi de golf seront remis à l'Action bénévole de la Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

286/07-07-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse